Réf. Farde e-Assemblées : 2664452

N° OJ : 98

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Convention d'occupation de locaux du bâtiment «144» sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles et l'asbl BRUSANO.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville de Bruxelles le Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée par courrier du 29 avril 2021;

Vu la décision du Conseil du 5 septembre 2022 d'adopter le Dossier de Base du Contrat de Quartier Durable Versailles;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Versailles;

Vu la décision du Conseil du 22 avril 2024 d'adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et la scrl Le Logement Bruxellois réglant les modalités de mise à disposition de la Ville (pour son antenne de quartier CQD Versailles), associations et services du quartier, de locaux au sein de l'immeuble sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles;

Considérant que l'asbl BRUSANO est représentée par sa directrice, Madame Valentine Musette et que son siège est situé Rue Breydel 40 à 1040 Bruxelles (n° d'entreprise 0711.719.484);

Considérant que l'asbl BRUSANO fait de la sensibilisation à la santé et à la santé mentale et qu'elle projette de tenir une permanence une fois par semaine pour aborder ces sujets;

Considérant que l'asbl occupera régulièrement un local de l'antenne de quartier Avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles durant la période d'exécution du Contrat de Quartier Durable Versailles;

Considérant qu'une convention a été établie entre la Ville et l'association en question;

Considérant qu'afin de régler les modalités d'occupation des lieux par l'asbl BRUSANO, il y a lieu d'adopter une convention d'occupation entre la Ville de Bruxelles et l'asbl.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la convention d'occupation de locaux du bâtiment «144» sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles et l'asbl BRUSANO, durant la période d'exécution du Contrat de Quartier Durable Versailles.

Annexes :

règlement d'ordre intérieur (pour info) BIL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention d'occupation entre la Ville de Bruxelles et l'asbl BRUSANO (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

plans 144 (pour info) BIL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)